

Procédure Prud'homale

COMME TOUS LES CONTENTIEUX, LE PROCÈS PRUD'HOMAL EST RÉGI PAR DES RÈGLES QUI GARANTISSENT AUX PARTIES L'ÉGALITÉ DE LEURS DROITS DEVANT LA JUSTICE. CETTE FORMATION EST INDISPENSABLE AU **PRÉSIDENT D'AUDIENCE** QUI DOIT VEILLER AU RESPECT DE CES RÈGLES. ELLE EST ÉGALEMENT UTILE AUX ASSESSEURS QUI POURRONT AINSI PESER SUR LE DÉROULEMENT DU PROCÈS.

Objectifs

1. Identifier l'importance d'un cadre procédural
2. Repérer les règles qui s'imposent aux parties et au juge
3. Appréhender les complications de l'instance

Public Visé

CPH et Défenseur syndical

Pré Requis

CPH (parcours formation des présidents d'audience) et Défenseur syndical (avoir suivi le parcours formation initiale)

Objectifs pédagogiques

Identifier l'importance d'un cadre procédural
Repérer les règles qui s'imposent aux parties et au juge
Appréhender les complications de l'instance

Méthodes et moyens pédagogiques

- Travaux de groupe
- Exposés
- Jeu

Parcours pédagogique

- Principes généraux de l'action en justice
- Déroulement de l'instance prud'homale
- Assistance et représentation des parties
- Oralité
- Exceptions de procédure
- Fins de non-recevoir
- Demandes incidentes

Qualification Intervenant(e)(s)

Animateurs de formation IREFE - CPH

Connaître et appliquer le déroulement d'une affaire devant le CPH

Méthodes et modalités d'évaluation

exercices individuels

Modalités d'Accessibilité

bâtiment ERP PMR - nous contacter contact@irefe.fr pour nous indiquer vos besoins spécifiques

Durée

21.00 Heures

3 Jours

Effectif

De 8 à 14 Personnes

irefe^o



Contactez-nous !

Pascal QUINTON

Formateur concepteur, responsable formation

Tél. : 0142038441

Mail : pascal.quinton@irefe.fr